

PRÉFET DE LA RÉUNION

AVIS DE PUBLICITE

Identification du gestionnaire du domaine :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Service aménagement et construction durables – Unité littoral paysages et sites
2 rue Juliette Dodu – 97706 Saint-Denis messag cedex 9

Contacts : M. Francis EHRHART – M. Patrick JOSSERAND

Courriel : dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 02 62 40 26 51

Fax : 02 62 40 26 52

Objet de la publicité :

Occupation ou utilisation du domaine public maritime liée à une exploitation économique .

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Lieu d'occupation : Face au 153 avenue Daniel Ramin – Grand Bois, commune de Saint-Pierre.

Précisions sur le lieu où se situe l'occupation/utilisation du DPM naturel :

- Le présent avis concerne un site sur le front de mer de Grand Bois pour une terrasse de restaurant à même le sol sans bâti ;
- Coordonnées du site (RGR 92/UTM zone 40S) : Extrémité Ouest : X = 347 995,80 Y = 7 636 942,20
Extrémité Est : X = 348 010,00 Y = 7 636 951,00
- Superficie concernée : 45 m²
- Durée : 3 ans

Barèmes de la redevance :

L'autorisation sera consentie moyennant une redevance annuelle, correspondant à la contrepartie de la mise à disposition du bien, calculée en fonction de la surface concédée et de la valeur retenue au m², soit 10 € m² pour une terrasse de restaurant à même le sol sans bâti ;

La part fixe de la redevance sera annuellement et automatiquement indexée sur la base de Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) .

Modalités de sélection des candidats :

La sélection du candidat pour l'attribution de l'autorisation se fera selon les critères suivants :

Critères	Pondération (10 points)
Nature et couleurs du mobilier mis en place (tables, chaises, parasols)	2 points
Dispositions prévues pour la préservation du site (gestion des déchets, etc..)	3 points
Redevance proposée par le candidat	5 points

Date limite de remise des candidatures : 25 avril 2018 à 12 h (heure locale)

L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du gestionnaire du domaine.

Le mode de transmission des candidatures retenu est l'échange électronique. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les candidatures transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement,
Service aménagement et construction durable
2, rue Juliette Dodu - 97706 Saint-Denis messag cedex 9

Courriel : dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Date d'envoi à la publication : 4 avril 2018